Envoyé en préfecture le 27/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 022-212200323-20260618-2026_038-DE

Caulnes Communauté	CONSEIL MUNICIPAL DU : JEUDI 21 MAI 2026	DÉLIBERATION

Date de la convocation : le 13 mai 2026
Date d'affichage de l'ordre du jour : le 13 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mai à 20h00, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Madame Marina LE MOAL, Maire.

Etaient présents	Marina LE MOAL, Maire Marylène BERHAULT, Jean-Yves NOGUES, Patricia BOUGAULT, Olivier DESRIAC et Catherine REHEL, Adjoints Hubert GUERIN, Marie GUILLOU, David MAILLARD et Frédéric GASREL, Conseillers Municipaux Délégués Dominique BRIAND, Marc PRIOL, Stéphanie YVERGNIAUX, Gaëtane PICQUET, Fabien CHOLET, Marie-Noëlle DESRONDIERS, Emeline JAN, Thierry DEBUIRE et Sabrina BARBIER, Conseillers Municipaux
Était absente	Maryline CHOUX, Jérémy TANGUY, Adrien BOUDET, Tiphaine MEHEUST
Pouvoir	Maryline CHOUX donne pouvoir à Marc PRIOL, Jérémy TANGUY donne pouvoir à Jean-Yves NOGUES, Tiphaine MEHEUST donne pouvoir à Marylène BERHAULT
	Secrétaire de séance : Gaëtane PICQUET

ASSEMBLEE	N° DE L'ACTE : 2026-038
Objet : Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts directs	

Madame la Maire informe le Conseil municipal que l'article 1650 du Code général des impôts (CGI) prévoit la création d'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) dans chaque commune. La CCID, qui a un rôle consultatif, est composée de 9 membres dans les communes de plus de 2 000 habitants :

- Le maire ou l'adjoint délégué, président
- 8 commissaires

Les 8 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 32 noms : 16 noms pour les commissaires titulaires et 16 noms pour les commissaires suppléants. Les commissaires doivent être contribuables au titre des impositions locales (taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou taxes foncières). Il est recommandé que les commissaires soient familiarisés avec les circonstances locales et possèdent des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des Conseils municipaux.

Envoyé en préfecture le 27/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 022-212200323-20260618-2026_038-DE

Pour mémoire, le rôle de la CCID est lié à la fiscalité directe locale ; ainsi elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ; elle participe à l'évaluation des propriétés bâties et à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les candidats identifiés sont les suivants :

Commissaires titulaires : BOUGAULT Patricia, REHEL Catherine, DEBUIRE Thierry, GUILLEMOT Marie-Paule, CHOLET Hubert, LEBRETON Pierrette, FRERE Henri, MURGALE Gérard, CHAPELLE Claude, GASREL Isabelle, GENDROT André, CHAUVEL Emilie, BUCHON Jean-Luc, PICQUET Régine, RENAULT Gérard et BRIAND Yvan.

Commissaires suppléants : DESRIAC Olivier, THOMAS Anna, RENAUD Nicole, CHAPELLE Alain, MAILLARD Philippe, PEMPTROAD Marie-Claude, BRIENS Roland, MOISAN Brigitte, LEBRET Jean, PERCEVAULT Guy, ADAM Daniel, VASSEUR Thierry, REGEARD Alain, NOGUES Anne-Cécile, MAUGIS Fabien et LE HIRESS Franck.

La commune doit également proposer deux contribuables pour être membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs de Dinan Agglomération. Les candidats identifiés sont les suivants : BOUGAULT Patricia et BERHAULT Marylène.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- **ADOPTE la liste ci-dessus pour les propositions à soumettre au Directeur départemental des finances publiques,**
- **AUTORISE Madame la Maire à prendre toute mesure relative à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Fait à Caulnes le 25 juin 2026
Pour extrait conforme au registre
La Maire,
Marina LE MOAL

